

**Délibération n°2023-026**

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt – neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBER, Jean-Marie ROMMELAERE, Samuel DEGEZELLE,

**Procuration :** MM Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

Date de	
Convocation	Affichage
21/09/2023	21/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE**

**Excusé :** Mme Marie-Andrée MAHIEUX, Marianne DRIEUX

**Absent :** Tanguy HERREMAN,

**Secrétaire de Séance :** Frédéric SAUVAGE

**PRESENTATION DU RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME**

Conformément aux articles L5211-39 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée délibérante les comptes administratifs de l'année 2022 du SIVOM des Rives de l'AA et de la Colme.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2022 du SIVOM des Rives de l'AA et de la Colme.

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

Le

Et publication,

Le

Ou notification

Du 02 OCTOBRE 2023

Le Maire,  
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance  
Frédéric SAUVAGE

